Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM202628050711-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUËT, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Anne BRIONNE, Chantal PERSAIS à Roland HERCOUËT, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents : Sabine ROULLET

A été nommée secrétaire : Gérard BERRÉE

2026-2805-071 – Finances – Budget Principal – Affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5, R2311-11 à R2311-13,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 06 mars 2026,
Considérant que le résultat de N-1 doit couvrir a minima le déficit d'investissement reporté sur l'année N,
Il est rappelé que le Conseil municipal doit voter le compte financier unique (CFU) de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir voté le compte financier unique de l'exercice 2025 qui présente la situation suivante :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 690 284.96 €,
- La section d'investissement présente un besoin de financement de 333 670.37 € avec les restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM202628050711-DE

Le Conseil municipal est invité à décider d'affecter au budget 2026, afin de couvrir le déficit d'investissement avec l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2025, comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Section d'Investissement 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	334 000.00 €
Section de fonctionnement 002 Résultat de fonctionnement reporté	356 284.96 €
TOTAL	**690 284.96 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2025 au Budget 2026 comme détaillé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à procéder aux écritures comptables requises.

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Gérard BERRÉE